



1400, boul. René-Lévesque Est, bureau A-53-3, Montréal (Qc) Canada H2L 2M2
Téléphone 514 597.3636 Télécopieur 514 597.3633

Le 20 décembre 2007

M. Annie Laflamme,
Directrice, Politiques et demandes relatives à la Télévision de langue française
CRTC
1 Promenade du Portage,
Gatineau (Québec)
J8X 4B1

**OBJET : RAPPORT DE DÉPENSES RELIÉES À LA PRODUCTION ORIGINALE
CANADIENNE D'ARTV POUR 2007**

Madame Laflamme,

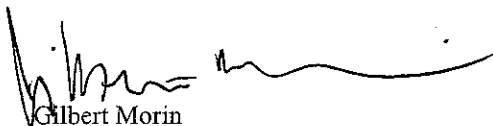
La chaîne ARTV est tenue par condition de licence de soumettre au CRTC au plus tard le 31 décembre de chaque année un rapport donnant le détail des dépenses reliées à la production originale canadienne. Vous pouvez consulter à cet effet l'article 24 de la décision 2000-386 ainsi que l'article 4 c) de l'annexe de la même décision dont voici un extrait.

c) La titulaire doit soumettre, au plus tard le 31 décembre de chaque année, un rapport donnant le détail des dépenses reliées à la production originale canadienne, incluant les montants alloués à la production indépendante i) à Montréal, ii) dans les régions hors Montréal et iii) hors Québec. Le rapport doit aussi faire état des dépenses totales pour la production originale provenant de l'extérieur du Québec.

Vous trouverez ci-joint le rapport pour l'exercice terminé le 31 août 2007.

N'hésitez pas à me contacter si des informations supplémentaires vous étaient nécessaires.

Salutations sincères,



Gilbert Morin
Chef, Finances et administration, ARTV

p.j.



**Rapport des dépenses reliées à la production originale canadienne
pour l'exercice terminé le 31 août 2007**
(Base de production et base de dépense)

	Coûts selon la base de production <small>1</small>	Coûts selon la base de dépense <small>2</small>
I Production originale indépendante ³		
Toute la production originale indépendante Montréal	2 650 970	2 620 979
Toute la production originale indépendante dans les régions hors Montréal	24 500	49 865
Toute la production originale indépendante hors Québec	741 420 ⁴	610 904
Toute la production originale indépendante	<u>3 416 890</u>	<u>3 281 748</u>
II Production originale interne		
Toute la production originale interne	575 687	575 687
III Autres productions originales (Productions Radio-Canada et Télé-Québec pour ARTV)		
Toutes les autres productions originales Montréal	0	0
Toutes les autres productions originales dans les régions hors Montréal	0	0
Toutes les autres productions originales hors Québec	0	0
Toutes les autres productions originales	<u>0</u>	<u>0</u>
Toute la production originale	<u><u>3 992 577</u></u>	<u><u>3 857 435</u></u>
Total de la production originale Montréal	3 226 657	3 196 666
Total de la production originale dans les régions hors Montréal	24 500	49 865
Total de la production originale hors Québec	741 420	610 904
Total de la production originale	<u><u>3 992 577</u></u>	<u><u>3 857 435</u></u>
Production originale Montréal en % du total	80%	83%
Production originale dans les régions hors Montréal en % du total	1%	1%
Production originale hors Québec en % du total	19% ^{5,6}	16%
Total de la production originale	<u><u>100%</u></u>	<u><u>100%</u></u>

Notes :

¹ Base de production : coût brut (non amorti) des émissions dont la période de licence débute dans l'exercice.

² Base de dépense : coûts de production amortis dans l'exercice. C'est la base cohérente avec les résultats publiés au rapport annuel et aux états financiers.

³ Exclut les productions originales en 2e fenêtre sur ARTV.

⁴ Le CRTC exige qu'au moins 200 000\$ soit consacré à la production originale indépendante canadienne hors Québec (Décision 2000-386 Annexe article 4 c))

⁵ Le CRTC exige qu'au moins 20% des budgets annuels de production originale canadienne soient consacrés à des émissions produites à l'extérieur du Québec à compter de l'an 5 (Décision 2000-386 Annexe article 4 c))

⁶ Cette condition sera rencontrée en moyenne au cours des exercices 2005-2006 à 2008-2009.